

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONTRE DÉSERTIFICATION MÉDICALE - (N° 4784)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 10

présenté par

M. Chenu, M. Bilde, M. Blairy, Mme Le Pen, M. Meizonnet, Mme Pujol et Mme Houplain

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.